

## **Bilan des travaux de l'U.L.P.I. :**

### **Éclaircissage des arbres sur l'interface forêt-habitat**

Par Michel Delay, Président de l'U.L.P.I.

Paru dans « Langlade notre village » numéro 52 de décembre 2023

Notre association depuis 2009, ayant pour objectif, au-delà des O.L.D., la création en continu d'une interface forêt-habitat de 50 mètres de large, a organisé de nombreux chantiers de débroussaillage à la périphérie du village.

En 2019, une expertise sur ce dispositif a acté la conformité du débroussaillage déjà effectué, mais a demandé un abattage des arbres pour que les houppiers conservés soient à 3 mètres de distance. Au regard du volume de bois à exploiter, l'O.N.F. a proposé d'accompagner l'U.L.P.I. pour réaliser ces travaux de type exploitation forestière.

Dès lors des questions éthiques, de rôle, de mission, de responsabilité se sont posées au sein de l'association. Néanmoins le projet est retenu avec l'aide d'un conseil juridique pour préciser nos interventions auprès des riverains concernés pour réaliser en leur nom les obligations qui leur incombent et obtenir les autorisations des propriétaires d'espace naturel. Cette phase administrative très précise s'est déroulée sur une période d'un an.

Après avoir engagé l'O.N.F. comme maître d'œuvre pour le marquage des arbres, l'évaluation des volumes, un appel d'offre a été lancé auprès des entreprises spécialisées.

Conformément au projet, les travaux d'abattage se sont réalisés, les arbres transformés en plaquettes comme combustible pour chaufferie industrielle.

Avec l'aide de financements complémentaires des travaux de broyage des rémanents ont pu être réalisés sur environ 30 ha.



Cette opération comprenant : l'abattage, l'enlèvement, la transformation en plaquettes des arbres, le broyage des rémanents avec travaux de débroussaillage mécanique et finition manuelle, est équilibrée dans le cadre d'un budget annexe. Elle est présente dans les comptes des exercices de 2019 à 2023.

Son **coût total est de 49 716 €** avec deux chapitres de dépenses majeures :  
- **13 408 € TTC** constitués de frais administratifs et de la maîtrise d'œuvre O.N.F. soit 27%  
- **36 308 € TTC** pour les travaux de broyage des rémanents et débroussaillage mécanique, soit 73%.

Les recettes quant à elles sont constituées :

- 1/ **18 000€** de vente de bois sur pied soit 36,5%
- 2/ **21 000 €** de dotations 2021 et 2022 de NESTLE WATERS PERRIER soit 42%.
- 3/ **10 716 €** de fonds propres associatifs soit 21,5%



A ce jour, ce dispositif est totalement opérationnel et conforme:

- d'une largeur de 50 mètres et 100 à 150 mètres, sur 3 secteurs recommandés par le P.P.R.I.F. communal.
- d'une longueur totale de 7 kms autour de l'habitat existant,
- d'une surface de l'ordre de 40 hectares.

aux normes selon l'arrêté départemental quant à la densité des arbres et le débroussaillage, et conforme selon le courrier de la D.D.T.M. du 15 septembre 2023. Son objet étant d'être un dispositif de prévention des incendies faisant rupture avec l'environnement forestier très dense.

De fait la masse calorifique sur cet espace a considérablement diminuée permettant au cours d'un hypothétique méga feu, un ralentissement voire son interruption et l'intervention de secours auprès des personnes et des biens sans risque majeur pour les intervenants.

**Pour conclure cette opération**, nous adressons un courrier aux riverains assujettis pour les informer de la fin de notre mandat pour la réalisation des travaux de mise aux normes de la densité des arbres et leur rappeler leurs obligations pleines et entières en la matière à compter de la réception du courrier.

Un autre courrier sera adressé aux propriétaires d'espace naturel pour les remercier de leur accord qui a permis la réussite de cette opération.

Michel DELAY  
Président de l'U.L.P.I.